

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

L'année 2022 a connu une baisse du recours au compte personnel de formation (CPF) avec environ 1,8 million de dossiers validés contre 2,1 millions en 2021 en raison notamment des mesures de régulation intervenues en 2022.

Le coût unitaire engagé – hors rémunération – s'élève à 1 473 euros contre 1 358 euros en 2021¹. Il est plus élevé pour les dossiers finançant la préparation d'une certification inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), mais également pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, qui payent en moyenne un reste à charge plus élevé que les autres titulaires de compte.

Par-delà ces disparités, le CPF joue un rôle de correcteur des inégalités d'accès observées de longue date dans le champ de la formation professionnelle continue.

Un coût unitaire
de 1 473 euros p.02

Les caractéristiques des formations
stables dans le temps p.04

Les bénéficiaires du CPF p.06

Le devenir des bénéficiaires
du CPF p.08

1. En 2021, en incluant la rémunération des demandeurs d'emploi, ce coût était de 1 549 euros.

Le compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquies des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Chaque actif occupé (salarié du privé ou travailleur non-salarié) accumule des droits en euros par année travaillée, généralement 500 euros par an jusqu'à un plafond de 5 000 euros².

Ce compte est mobilisable à tout moment par le titulaire, quelle que soit sa situation sur le marché du travail. En revanche, les nombreux abondements possibles (L.6323-4) sont pour la plupart liés à son statut, tels que ceux de Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi ou de l'employeur³ pour les salariés. Le titulaire lui-même peut participer au financement de sa formation si son coût le nécessite.

Le titulaire du compte peut choisir de le mobiliser pour une action de formation certifiante, inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au Répertoire spécifique (RS), mais il peut aussi le mobiliser pour certaines actions d'accompagnement (bilan de compétences, accompagnement à la validation des acquis de l'expérience) ou de formation non-certifiantes (permis de conduire B, formation à la création d'entreprise).

UN COÛT UNITAIRE DE 1 473 EUROS

En 2022, 1,804 million de dossiers ont été validés pour un montant total engagé net de 2,598 milliards d'euros, en baisse par rapport à 2021⁴.

Le coût unitaire d'un dossier engagé sur la période est de 1 473 euros, hors rémunération perçue par les demandeurs d'emploi et valorisation du temps passé pour les salariés suivant leur formation sur leur temps de travail (*voir encadré*), contre 1 358 euros en 2021⁵.

Avec une baisse du nombre d'actions de formation prises en charge plus forte que la baisse des montants engagés, le coût unitaire a ainsi significativement augmenté, ce qui n'est pas sans interroger l'évolution des prix des formations vendues sur Mon compte formation (*voir fiche Prix du CPF*).

Le coût unitaire des actions financées par le CPF – hors rémunération – est pour l'essentiel composé de coûts pédagogiques **1.** En 2022, la participation financière, ou reste à charge, supportée par les titulaires s'élève à 37 euros, soit 2% du coût unitaire global. Les coûts imputables à la mise en œuvre du CPF (charges de fonctionnement, d'infogestion, frais bancaires, etc.) pèsent pour 2% de l'ensemble⁶.

Ce coût unitaire global cache de fortes disparités selon la nature des formations financées mais également selon la situation du titulaire à l'entrée en formation.

2. Cette règle générale correspond à un salarié du privé ou un indépendant travaillant au moins à mi-temps dans l'année. Les travailleurs à temps inférieur au mi-temps accumulent des droits au prorata. Un rythme d'accumulation et un plafond plus élevé sont prévus pour les personnes non-qualifiées (800 euros par an, avec un plafond de 8 000 euros).

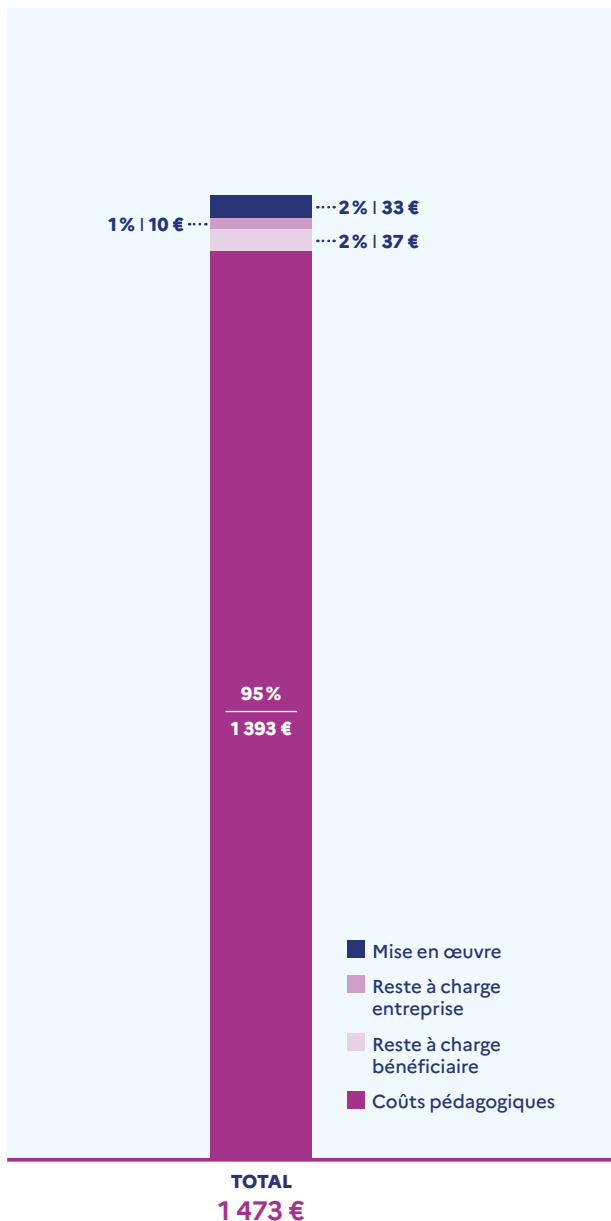
3. Cet abondement est obligatoire pour les entreprises de 50 salariés ou plus si le salarié n'a pas, durant six ans, suivi une formation non-obligatoire, acquis des éléments de certification et/ou bénéficié d'une progression professionnelle (L.6315-1). Ces abondements dits « correctifs » s'élèvent à 144,1 millions d'euros en 2022 et concernent 47 913 salariés au sein de 1 410 entreprises. Ils constituent l'essentiel des dotations versées par les entreprises sur les compteurs des titulaires (source : Caisse des dépôts et consignations, rapport Mon compte formation 2022, p.19).

4. Contre 2,099 millions de dossiers validés pour un montant total engagé net de 2,851 milliards d'euros en 2021.

5. En 2021, en incluant la rémunération des demandeurs d'emploi, ce coût était de 1 549 euros. Ces rémunérations n'ont pas pu être estimées pour l'année 2022 (*voir encadré*).

6. Les coûts de mise en œuvre du CPF augmentent en 2022 du fait de l'accroissement des charges de régulation de la plateforme (renforcement des contrôles, évolution des processus d'enregistrement des organismes, accroissement des contentieux, etc.). Pour plus de détails sur les mesures de régulation intervenues en 2022 sur la plateforme, voir Caisse des dépôts et consignations, rapport Mon compte formation 2022.

1. COÛT UNITAIRE D'UNE ACTION FINANCÉE PAR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION EN 2022



Source : Caisse des dépôts et consignations, comptes annuels 2022 (calculs France compétences).

Champ : Ensemble des dossiers validés, nets des annulations réelles et probables.

Note de lecture : En 2022, le coût unitaire d'une action financée par le CPF est de 1 473 euros. Dans ce coût, la prise en charge des coûts pédagogiques s'élève à 1 393 euros.

LA RÉMUNÉRATION DES UTILISATEURS DU CPF PENDANT LE TEMPS DE FORMATION

Entre absence de valorisation financière et difficulté à retracer les allocations perçues

En dépit de l'universalité de l'accès à la formation organisée par le CPF, les autres droits du stagiaire de la formation professionnelle (prise en charge des frais annexes, etc.) relatifs à la condition de stagiaire de la formation professionnelle restent attachés à son statut.

Pour les salariés, la formation peut être suivie tout ou partie sur le temps de travail (L.6323-17), l'employeur assume alors la prise en charge de la rémunération pendant la durée de la formation, comme pour les formations inscrites au plan de développement des compétences de l'entreprise (voir fiche PDC). À ce jour, aucune source administrative ne permet d'identifier les formations réalisées dans le cadre du CPF sur le temps de travail. Les enquêtes sur les usages du CPF, réalisées par France compétences et la Dares, montrent pourtant que le phénomène est loin d'être marginal, puisque 14 % des salariés entrés en formation en septembre 2022 déclarent la suivre sur leur temps de travail avec l'accord de leur employeur. Indépendamment du consentement de l'employeur, cette proportion s'élève même à 26 % de l'ensemble des salariés sortis d'une formation financée par le CPF en novembre 2021.

Quant à eux, les stagiaires de la formation professionnelle demandeurs d'emploi peuvent accéder à diverses allocations (AREF, R2F, ASS-F, RFPE, RSFP, etc.)⁷ lorsque la formation dure plus de 40 heures. En deçà de cette durée, leurs droits à l'assurance chômage (ARE ou assimilé) sont maintenus.

Contrairement à l'exercice 2021⁸, il n'a pas été possible de déterminer au sein de cette population la proportion ayant bénéficié de ces prestations dans le cadre des formations engagées en 2022. À terme, ces informations devraient pouvoir être plus systématiquement retracées dans Agora.

7. Pour une présentation générale de ces allocations : annexe du projet de loi de finances 2024, « Jaune budgétaire » de la formation professionnelle (p.86 et pp.173-176).

8. Voir [rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle, édition 2022, p39](#).

LES CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS STABLES DANS LE TEMPS

Si la nature des formations achetées par les titulaires varie selon leur situation professionnelle (voir encadré Focus), celles qui sont le plus fréquemment achetées restent globalement les mêmes. En 2022, les actions les plus fréquemment financées par le CPF visent une certification inscrite au RS⁹. Elles rassemblent ainsi 46% des dossiers engagés sur la période, contre 39% pour celles éligibles par exception législative¹⁰ [formation aux différents permis de conduire (19%), aide à la création ou la reprise d'entreprise (14%), bilan de compétences (5%) et accompagnement de la validation des acquis de l'expérience (1%)]. Les formations permettant d'acquérir un ensemble de compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier enregistrées au RNCP constituent 15% des dossiers financés en 2022¹¹.

Second constat récurrent, les formations financées dans le cadre du CPF ont une durée plus courte que celles prises en charge par d'autres dispositifs (voir par exemple fiche PTP). Ainsi, en 2022, huit formations sur dix ont une durée de 35 heures ou moins, contre moins d'une sur dix de plus de 100 heures, avec de fortes variations selon la catégorie d'action financée¹². En effet, la durée moyenne des formations qui préparent à une certification inscrite au RNCP est de 230 heures en 2022, contre 28 heures pour celles visant une certification du RS et 22 heures pour les catégories d'actions éligibles par exception législative. Logiquement, le coût unitaire des actions engagées sur la période est fortement lié à ces durées de formation **2**.

FOCUS

DES INSCRIPTIONS EN FORMATION DIFFÉRENCIÉES SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE DU TITULAIRE

Plus fréquemment que les actifs occupés à l'entrée en formation, les demandeurs d'emploi s'inscrivent à des formations certifiantes du RNCP, mais également visant la création ou la reprise d'entreprise.

Par ailleurs, plus souvent suivie en présentiel (une sur deux contre moins de deux sur cinq pour les salariés), leur formation est généralement plus longue que celle des actifs occupés (75 heures contre 43 heures pour les salariés et travailleurs indépendants en 2022¹³). Les cadres, à l'inverse, privilégient la réalisation d'un bilan de

compétences ou des formations du RS, en particulier celles en langues (hors français). Comme eux, les employés mobilisent leur CPF plus fréquemment que dans l'ensemble pour financer un bilan de compétences, tandis que les ouvriers l'utilisent pour préparer un permis de conduire. En outre, lorsque ces derniers préparent une certification inscrite au RS, c'est plus fréquemment qu'en moyenne dans le domaine du transport de marchandises et de personnes (hors permis) ou en vue d'obtenir une habilitation sécurité (Caces, habilitation électrique, nucléaire, etc.).

Source : Enquête CPF entrants, France compétences-Dares, 2022 (calculs France compétences)¹⁴.

9. Ces formations ont pour objet de permettre l'acquisition de compétences complémentaires à un métier, transversales à diverses situations professionnelles ou nécessaires pour l'exercice d'une activité ou d'une fonction, en application d'un texte (une convention internationale, une loi, un décret).

10. Ces actions sont listées par le code du travail au II de l'article L.6323-6.

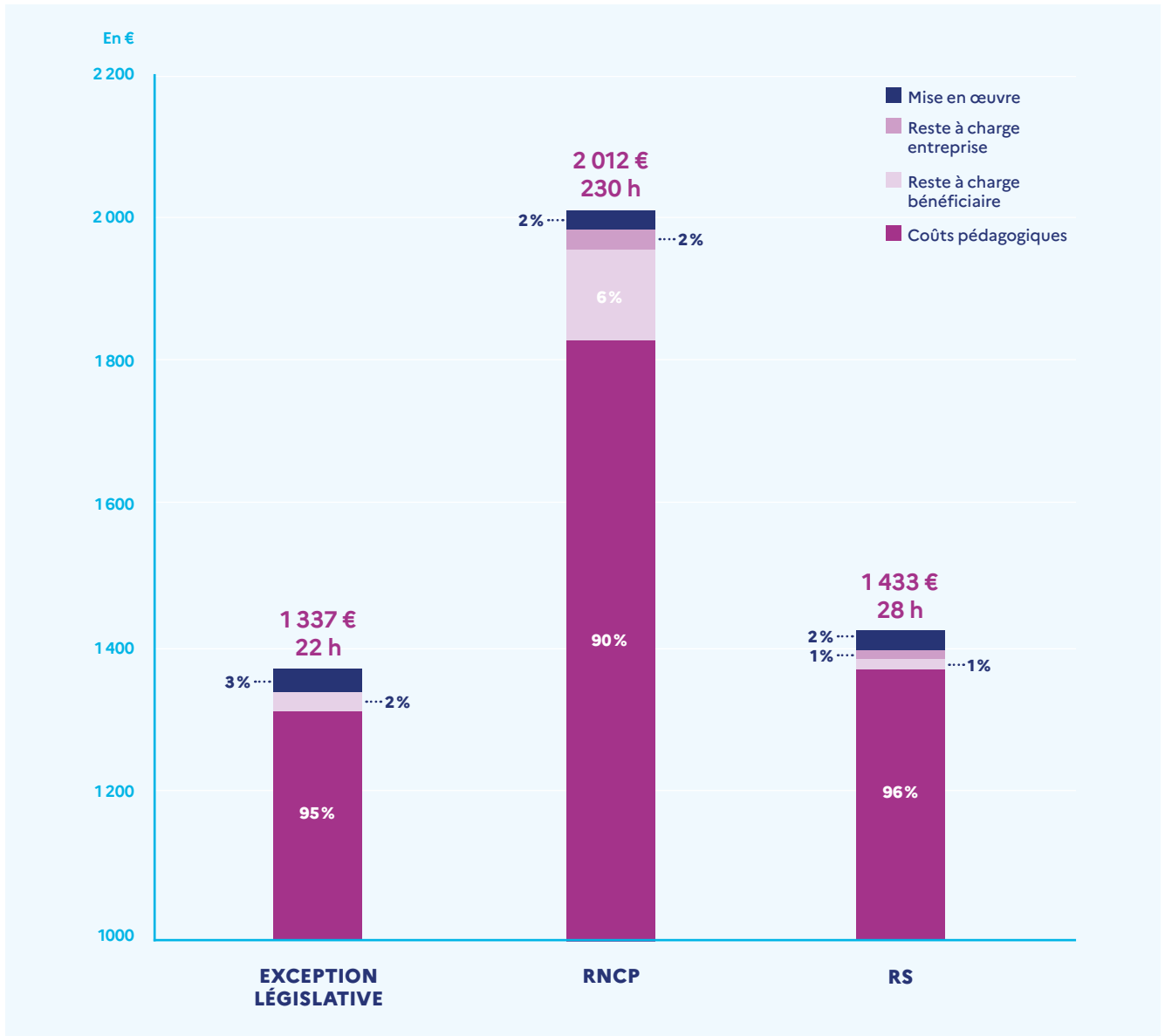
11. Source : Annexe du projet de loi de finances 2024, dite « Jaune budgétaire », de la formation professionnelle (pp.135-136).

12. Ces variations s'expliquent notamment par le cadre réglementaire régissant leur contenu et/ou leur finalité.

13. Source : Bousquet G., « La formation professionnelle financée par le CPF en 2022 : quels sont les prix de formation ? », CDC, QPS 23, septembre 2023.

14. Enquête représentative de l'ensemble des titulaires inscrits à une formation devant commencer en septembre 2022. Les formations certifiantes du RNCP, généralement surreprésentées parmi celles débutant en septembre d'une année donnée, constituent 22% de l'ensemble des inscriptions de septembre 2022 contre 15% en moyenne sur la même année. À l'inverse, les actions d'aide à la création ou la reprise d'entreprise y sont sous-représentées.

2. COÛT UNITAIRE D'UNE ACTION CPF EN 2022 SELON LA NATURE ET LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS ENGAGÉES



Sources : Open data Mon compte formation – Les formations engagées (calculs France compétences), Caisse des dépôts et consignations, comptes annuels 2022 (Données provisoires).

Champ : Ensemble des formations validées en 2022, nettes des annulations réelles.

Lecture : En 2022, le coût unitaire d'une action financée par le CPF est de 2 012 euros lorsqu'elle vise une certification inscrite au RNCP contre 1 433 euros lorsqu'elle prépare à une certification du Répertoire spécifique (RS). La durée respective de ces types de formation est en moyenne de 230 heures pour la préparation à une certification RNCP et de 28 heures au RS.

Le principal changement dans les caractéristiques des formations financées depuis l'ouverture de la plateforme Mon compte formation réside dans leurs modalités de délivrance. Comme le pointe la Dares, « les formations à distance, qui représentaient jusqu'alors une part négligeable de l'ensemble des formations CPF, sont progressivement devenues majoritaires ».

Elles représentent plus de la moitié des entrées en 2022, contre seulement 6% en 2019¹⁵. À nouveau, la situation professionnelle du titulaire à l'entrée en formation n'est pas sans effet sur le choix des modalités pédagogiques retenues pour la suivre (voir encadré Focus).

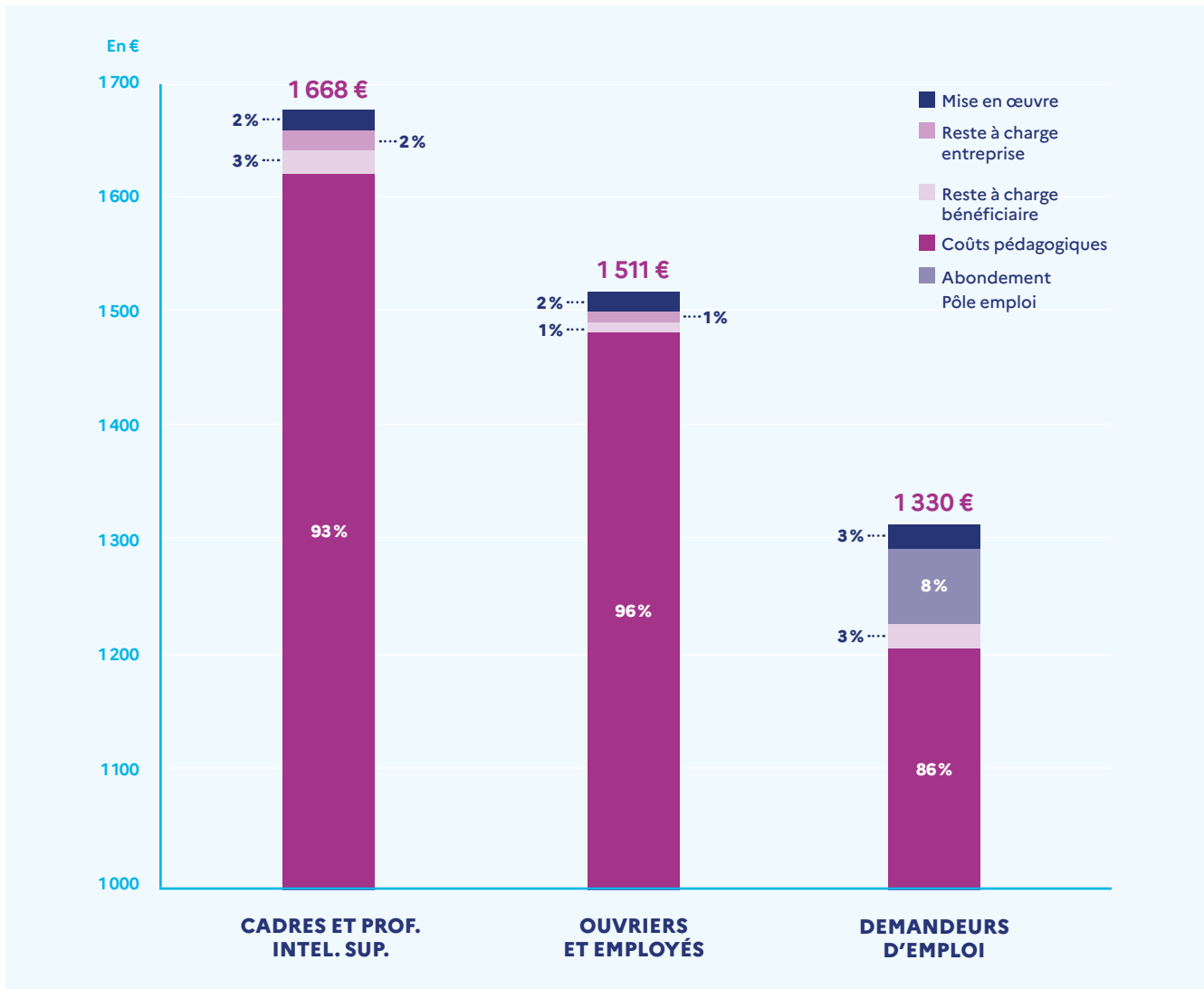
15. Bismuth J., « Le compte personnel de formation en 2022 », Dares Résultats, n°53, septembre 2023.

LES BÉNÉFICIAIRES DU CPF

Le coût unitaire des actions financées par le CPF diffère largement selon la situation du titulaire à l'entrée en formation ¹⁶. Il est pour les cadres en moyenne supérieur de 20% à celui des demandeurs d'emploi et de 9% à celui des employés et ouvriers. Ces derniers sont ceux qui payent le plus faible reste à charge (24 euros) comparativement aux demandeurs d'emploi (46 euros), mais également aux cadres (53 euros), qui bénéficient

par ailleurs d'une prise en charge des coûts de leur formation par l'entreprise en moyenne plus importante (32 euros contre 10 euros pour les employés et ouvriers). Les employés et ouvriers sont ceux qui payent le moins fréquemment un reste à charge : en 2022, 8% d'entre eux ont contribué au financement de leur formation, contre 10% des cadres ou assimilés et 11% des demandeurs d'emploi.

3. COÛT UNITAIRE D'UNE ACTION CPF EN 2022 SELON LA SITUATION DU TITULAIRE À L'ENTRÉE EN FORMATION



Sources : Open data Mon compte formation – Les usagers (calculs France compétences), Caisse des dépôts et consignations, comptes annuels 2022 (Données provisoires).

Champ : Ensemble des cadres, ouvriers, employés et demandeurs d'emploi entrés en formation en 2022¹⁶.

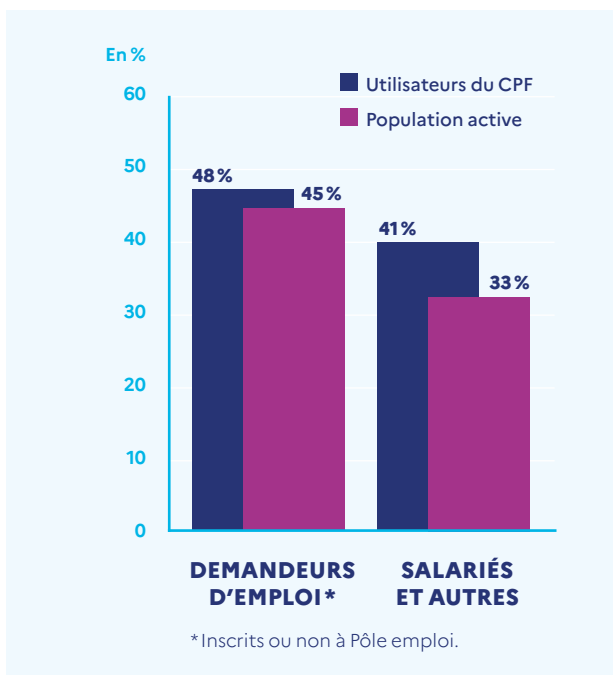
Lecture : En 2022, le coût unitaire d'une action financée par le CPF est de 1 668 euros pour un titulaire cadre ou assimilé contre 1 330 euros pour un demandeur d'emploi.

¹⁶ La ventilation du coût unitaire par situation professionnelle n'est pas disponible en open data à la date de validation du dossier de formation. Des travaux complémentaires devront permettre de restituer cette information sur la base d'Agora. Les différences de volumétrie (faibles) entre le volume de bénéficiaires à la date de validation du dossier et celui à date d'entrée en formation proviennent du fait que l'acte d'achat d'une formation peut précéder de plusieurs mois la date effective du début de la formation.

Malgré ces disparités, le CPF a un effet de réduction des écarts dans l'accès à la formation, observés de longue date dans le champ de la formation professionnelle continue. Ainsi, en 2022, les demandeurs d'emploi demeurent les principaux bénéficiaires du CPF (29%), suivis des employés (26%) et des ouvriers (15%), loin devant les cadres et professions intellectuelles supérieures (11%)¹⁷, disposant par ailleurs d'opportunités de formation plus fréquentes.

Comme en 2021, les moins diplômés sont surreprésentés parmi les utilisateurs du CPF comparativement à l'ensemble de la population active¹⁸ 4.

4. PART DES ACTIFS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU CPF D'UN NIVEAU INFRA-BAC EN 2022



Sources : Caisse des dépôts et consignations, rapport Mon compte formation 2022, Insee, enquête emploi 2022 (calculs France compétences), (Données provisoires).

Champ : Ensemble des entrées en formation CPF en 2022, France, hors Mayotte (population active).

Lecture : En 2022, 48% des demandeurs d'emploi formés avec leur CPF ont un niveau infra-bac à l'entrée en formation, alors qu'ils constituent 45% de l'ensemble des personnes au chômage (au sens du BIT) cette même année.

De la même manière, l'accès à la formation des salariés issus de très petites entreprises semble plus fréquent dans le cadre du CPF qu'il ne l'est dans le cadre du plan de développement des compétences de ces dernières : 39% des salariés inscrits dans une formation devant débiter en septembre 2022 étaient issus d'une entreprise de moins de 50 salariés¹⁹.

Comme en 2021, les moins diplômés sont surreprésentés parmi les utilisateurs du CPF comparativement à l'ensemble de la population active.

¹⁷ Source : Bismuth J., septembre 2023, op.cit.

¹⁸ Pour les salariés, cette situation diffère nettement du constat qui était fait sur le CPF avant la réforme de 2018. Voir le [rapport au Parlement du FPSPP \(2018\)](#), « Le CPF des salariés », pp.57-59.

¹⁹ Source : Enquête CPF entrants, France compétences-Dares, 2022. À titre de comparaison, en 2021, la part des salariés ayant accédé à la formation au sein des entreprises composées de 1 à 49 salariés était de 27% [source : Céreq-Dares-France compétences ; enquête EFE-a 2021 (calculs France compétences)].

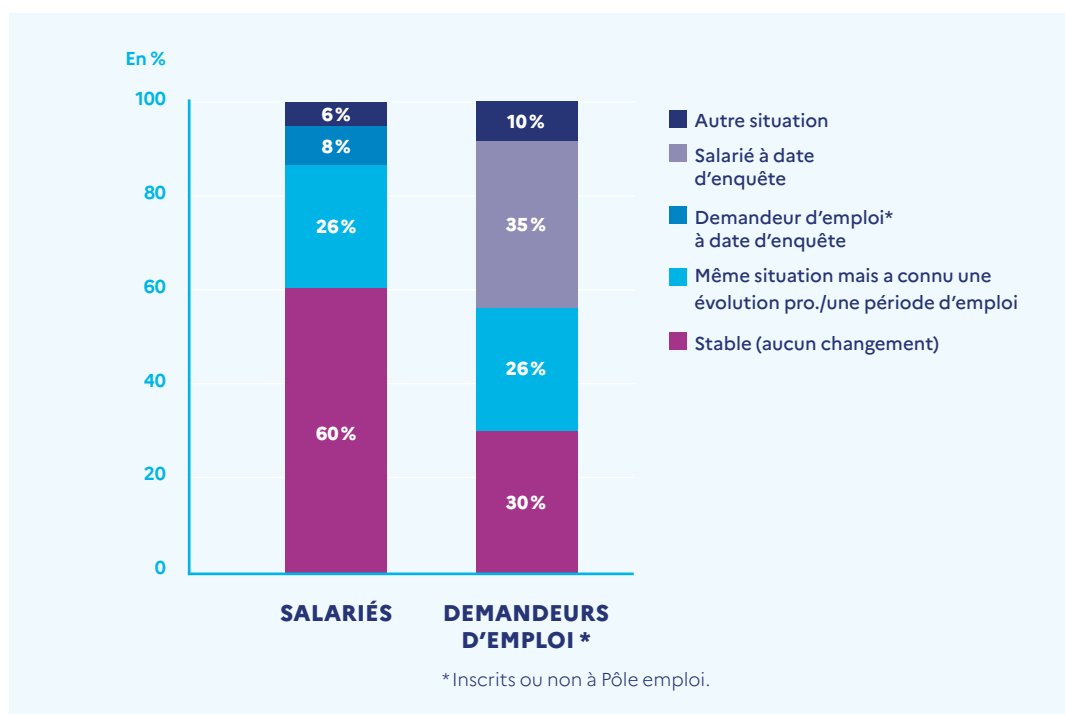
LE DEVENIR DES BÉNÉFICIAIRES DU CPF

D'abord conçu comme un moyen de démocratiser l'accès à la formation professionnelle continue, le CPF doit contribuer « à l'acquisition d'un premier niveau de qualification ou au développement de ses compétences et de ses qualifications²⁰ » et participer à « l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, permettre leur maintien dans l'emploi, [...], contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale²¹ ».

Le développement des qualifications des actifs repose, pour partie, sur l'obtention de la certification visée par la formation. Le taux d'obtention des certifications est aujourd'hui incomplètement retracé par les sources administratives disponibles²².

En conséquence, la Dares et France compétences ont mené à l'été 2022 une enquête sur le CPF pour documenter les parcours de formation des bénéficiaires ainsi que leurs effets sur les trajectoires professionnelles. Cette enquête concernait les personnes ayant mobilisé leur CPF pour réaliser une formation qui devait s'achever en novembre 2021, soit huit à neuf mois avant la date d'interrogation. Sur 100 certifications préparées dans le cadre du CPF, 57 ont été obtenues. L'enquête révèle, par ailleurs, que 36% des personnes suivant une formation certifiante déclarent ne pas s'être présentées pour passer la certification, proportion bien plus importante que celle des échecs à l'examen (7%).

5. LE DEVENIR DES UTILISATEURS DU CPF, HUIT À NEUF MOIS APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LEUR FORMATION



Source : Enquête CPF sortants, France compétences-Dares, 2022.

Champ : Ensemble des salariés et demandeurs d'emploi (à la date d'inscription) ayant suivi une formation CPF s'achevant en novembre 2021.

Lecture : À l'été 2022, 26% des titulaires, salariés au moment de leur inscription en formation, sont toujours salariés 8 à 9 mois après son achèvement, mais ont connu une évolution professionnelle.

20. Article L.6111-1 du code du travail relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie.

21. Article L.6311-1 du code du travail relatif à l'objet de la formation professionnelle continue.

22. Des travaux sont en cours, en lien avec le projet du Passeport compétences, pour intégrer les données de promotions issues des organismes certificateurs dans Agora.

Au-delà de l'issue des formations certifiantes, l'enquête permet de documenter finement le devenir des bénéficiaires huit à neuf mois après la fin de la formation. Ainsi, « 26% des salariés à l'inscription en formation sont toujours salariés huit à neuf mois après la fin de celle-ci mais ont connu une évolution professionnelle (dans ou hors de l'entreprise d'origine). 35% des personnes en recherche d'emploi à l'inscription en formation sont en emploi huit à neuf mois après leur formation²³ » **5**.

Si, globalement, plus d'un enquêté sur deux déclare avoir atteint à la date d'enquête au moins l'un des objectifs qu'il poursuivait en suivant sa formation, le devenir des titulaires n'est pas sans lien avec les objectifs qu'ils poursuivent. Les salariés ayant connu une évolution professionnelle entre leur sortie de formation et la date d'enquête poursuivaient plus fréquemment qu'en moyenne des objectifs s'y rattachant (se reconvertir, obtenir une promotion, etc.).

Ceux d'entre eux au chômage à la date d'enquête ont plus souvent mobilisé leur CPF pour réaliser un bilan de compétences ou une formation à la création d'entreprise dans le cadre de projets au long cours.

De leur côté, les personnes en recherche d'emploi à l'inscription en formation et qui occupent huit à neuf mois après la fin de la formation un métier différent de l'ancien avaient plus fréquemment pour objectif préalable de se reconvertir.

**Sur 100 certifications
préparées dans le cadre du CPF,
57 ont été obtenues.**